

AR Prefecture082-218200624-20260413-2026_04D01-DE
Reçu le 14/04/2026**MAIRIE DE FINHAN****82700 FINHAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

Date de la convocation

31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le **13 Avril à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Excusés :

Absents :

Délibération N°2026_04D01 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil municipal de la commune de Finhan,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-5 et suivants ;

Considérant :

- Qu'il convient de constituer la commission de délégation de service public pour la durée du mandat ;
- Que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Maire est président de droit de la commission de délégation de service public.

Article 2 – Membres titulaires

Sont élus membres titulaires de la commission de délégation de service public :

- M. Benjamin FILHES
- Mme Bernadette ARQUIE
- M. Luc PENCHENAT

Article 3 – Membres suppléants

Sont élus membres suppléants de la commission de délégation de service public :

- Mme Alexa PALAZOT
- Mme Emmanuelle MAZANA
- Mme Christine COUROUBLE

Article 4 : La présente commission est constituée pour la durée du mandat municipal.

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D01-DE
Reçu le 14/04/2026

Article 5 : Madame le Maire est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme au registre des délibérations

FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire

Christiane REY



Secrétaire de séance : **MAZANA Emmanuelle**

Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : ... 14 AVR. 2026

AR Prefecture082-218200624-20260413-2026_08D02-DE
Reçu le 14/04/2026**MAIRIE DE FINHAN**

82700 FINHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

Date de la convocation

31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le **13 Avril à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Excusés :

Absents :

Délibération N°2026_04D02 - DESIGNATION DU DELGUE ELU ET DU DELEGUE AGENT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Conformément aux statuts du CNAS et dans le prolongement des élections municipales de 2026, chaque collectivité adhérente doit désigner :

- un **délégué élu**
- un **délégué agent**

Ces délégués représentent la collectivité au sein du CNAS et assurent le relais d'information auprès des agents bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DESIGNE :

- **En qualité de délégué élu :**
 - Madame MAZANA Emmanuelle
- **En qualité de délégué agent :**
 - Madame HAMMEL Nathalie

PRECISE que ces désignations sont valables pour la durée du mandat municipal en cours, sauf modification ultérieure.

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_08D02-DE
Reçu le 14/04/2026

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame MAZANA Emmanuelle, ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme au registre des délibérations

FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire

Christiane REY

Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle

Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le :

14 AVR. 2026



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_04D04-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE AEP FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise, Mme ARQUIE Bernadette

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Comptable Public de la SGC de MOISSAC à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2025 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.


Fait à Finhan

Maire REY Christiane



le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle.



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_04D04-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE AEP FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise, Mme ARQUIE Bernadette

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Madame le Maire n'étant pas autorisée à assister au vote de son compte administratif (Article L2121-14), il est proposé au membre de la commission de désigner M. Benjamin FILHES en qualité de Président de la Séance pour la question se rapportant au vote.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	666 145,45
	Réalisé :	232 283,76
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	666 145,45
	Réalisé :	447 379,18
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	623 608,36
	Réalisé :	404 011,33
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	623 608,36
	Réalisé :	247 683,36
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	215 095,42
Fonctionnement :	-156 327,97
Résultat global :	58 767,45

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

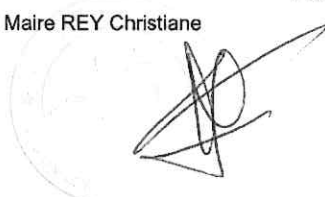
Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

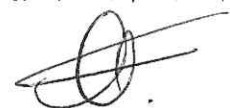
Fait à Finhan

Maire REY Christiane



le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle.



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_04D04-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE AEP FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme ARQUIE Bernadette, Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte administratif du budget de l'AEP. Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **44 746,12**

- un déficit reporté de : **201 074,09**

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **156 327,97**

- un excédent d'investissement de : **215 095,42**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **215 095,42**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT **156 327,97**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **156 327,97**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **215 095,42**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

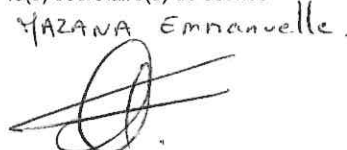
Fait à Finhan

Maire REY Christiane



le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle.



AR Prefecture082-218200624-20260413-2026_4D8-BF
Reçu le 15/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE AEP FINHAN

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Étaient présents :

Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise, Mme ARQUIE Bernadette

Procurator(s) :**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Étai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

et publication du
14 avril 2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 318 354,60

Recettes : 318 354,60

Fonctionnement

Dépenses : 337 829,15

Recettes : 337 829,15

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 318 354,60 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 318 354,60 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 337 829,15 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 337 829,15 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Finhan

le(s) secrétaire(s) de séance



Maire REY Christiane

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_08D6-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LA COMMUNE DE FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme ARQUIE Bernadette, Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise

Procuratation(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026

et publication du

14 avril 2026

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Le Comptable Public du SGC de MOISSAC à la clôture de l'exercice.

Mme le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2025 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

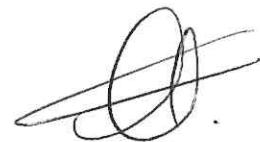
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Finhan

LE MAIRE REY Christiane

le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_08D6-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LA COMMUNE DE FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	1	14
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme ARQUIE Bernadette, Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise

Procurat(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Madame le Maire n'étant pas autorisée à assister au vote de son compte administratif (Article L2121-14), il est proposé au membre de la commission de désigner M. Benjamin FILHES en qualité de Président de la Séance pour la question se rapportant au vote.

vote le Compte Administratif de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	796 398,61
	Réalisé :	366 019,93
	Reste à réaliser :	45 908,72
Recettes	Prévu :	796 398,61
	Réalisé :	332 711,01
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 792 210,29
	Réalisé :	1 284 605,84
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 792 210,29
	Réalisé :	1 828 578,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-33 308,92
Fonctionnement :	543 972,98
Résultat global :	510 664,06

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE s'étant retiré lors du vote.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

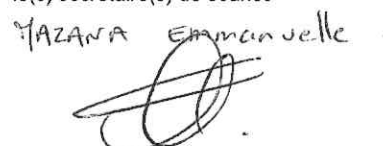
Fait à Finhan

LE MAIRE REY Christiane



le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

082-218200624-20260413-2026_08D6-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LA COMMUNE DE FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt Ssix l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme ARQUIE Bernadette, Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

14 avril 2026
et publication du
14 avril 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte administratif du budget de la Commune. Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 295 688,43

- un excédent reporté de : 248 284,55

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 543 972,98

- un déficit d'investissement de : 33 308,92

- un déficit des restes à réaliser de : 45 908,72

Soit un besoin de financement de : 79 217,64

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 543 972,98

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 79 217,64

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 464 755,34

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 33 308,92

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Finhan

LE MAIRE REY Christiane

le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

082-218200624-20260413-2026_4D7-BF
Reçu le 14/04/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE LA COMMUNE DE FINHAN**

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt six l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Mme REY Christiane, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Mme ARQUIE Bernadette, Mme COUROUBLE Christine, M. FILHES Benjamin, M. JUBIN Sébastien, M. LAPOUS Gilles, M. LEBON Jean-François, M. LOFERNE Pascal, Mme MARTY Vanessa, Mme MAZANA Emmanuelle, Mme NAVARRO Ariane, Mme PALAZOT Alexa, M. PENCHENAT Luc, M. PUVIS Augustin, Mme REY Christiane, Mme ROYER Elise

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
31 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
14 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
MAZANA Emmanuelle

14 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

et publication du

14 avril 2026

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 229 010,49

Recettes : 274 919,21

Fonctionnement

Dépenses : 1 841 870,34

Recettes : 1 841 870,34

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 274 919,21 (dont 45 908,72 de RAR)

Recettes : 274 919,21 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 841 870,34 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 841 870,34 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé LE MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Finhan

LE MAIRE REY Christiane

le(s) secrétaire(s) de séance

MAZANA Emmanuelle

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D11-DE
Reçu le 14/04/2026

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

Date de la convocation

31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Excusés :

Absents :

Délibération N°2026_04D11 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE L'AEP – EXERCICE 2026

Madame le Maire explique que le code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les communes de moins de 3000 habitants de verser une subvention du budget principal vers le budget annexe de l'AEP. Elle propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 126 147,53 € pour permettre l'équilibre du budget annexe de l'AEP qui fait face à des dépenses importantes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224- du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise les communes de moins de 3000 habitants à verser des subventions au services d'eau et d'assainissement,

Vu, l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux,

Considérant, la nécessité de recourir au versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe de l'AEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal vers le budget annexe de l'AEP d'un montant de 126 147,53 €.

DIT que cette subvention sera inscrite :

- En dépense à l'article 65736221 « non dotés de la personnalité morale » du budget principal
- En recette à l'article 741 du budget annexe AEP.

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D11-DE
Reçu le 14/04/2026

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

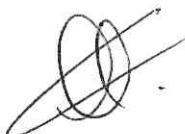
Certifié conforme au registre des délibérations

FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire

Christiane REY

Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle



Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : 14 AVR. 2026



AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_08D12-DE
Reçu le 14/04/2026

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

Date de la convocation

31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Excusés :

Absents :

Délibération N°2026_04D12 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des impôts à :

TH : 21.90 %

TFB : 57.77 %

TFNB : 176.54 %

Depuis 2020 le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité locale.

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de porter à :

TH : 21.90 %

TFB : 57.77 %

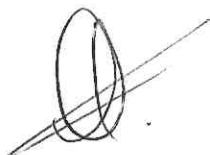
TFNB : 176.54 %

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme au registre des délibérations
FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire
Christiane REY

Le Secrétaire de Séance : MAZANA Emmanuelle



AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_08D12-DE
Reçu le 14/04/2026

Certifié exécutoire le : ... 4 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : ... 4 AVR. 2026

AR Prefecture082-218200624-20260413-2026_04D136-DE
Reçu le 14/04/2026**MAIRIE DE FINHAN**

82700 FINHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

L'an deux mille vingt-six, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Date de la convocation

31/03/2025

Excusés :**Absents :****Délibération N°2026_03D13 – VOTE DE L'ENVELOPPE DE SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Considérant le rôle essentiel des associations dans la vie sociale, culturelle et sportive de la commune ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'attribution d'une enveloppe globale de subventions aux associations pour l'exercice 2026, d'un montant de 74 000.00 €.
- **Précise** que la répartition de cette enveloppe sera effectuée en fonction :
 - des demandes reçues dans les délais impartis,
 - de l'intérêt communal des activités,
 - du nombre d'adhérents,
 - des projets présentés,
 - du bilan financier des associations ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, article 65748,
- **Précise** que le montant des subventions attribué à chaque association fera l'objet d'une prochaine délibération après la réunion de la commission « Vie associative ».

Approuvée à l'unanimité

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D136-DE
Reçu le 14/04/2026

FINHAN, le 13 avril 2026
Le Maire
Christiane REY

Le Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle



Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : 14 AVR. 2026



AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D14-DE
Reçu le 14/04/2026

MAIRIE DE FINHAN

82700 FINHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

Date de la convocation

31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Excusés :

Absents :

Délibération N°2026_04D14 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET CLASSE DECOUVERTE ECOLE JEAN LACAZE

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le budget primitif de l'exercice 2026,
- La demande complète de subvention exceptionnelle présentée par l'école Jean LACAZE en date du 16 décembre 2025,
- Le projet de classe de découverte organisé sur la période du 08 au 10 avril 2026, au bénéfice des élèves du CM2,

CONSIDERANT,

- L'intérêt pédagogique, éducatif et social que représente une classe de découverte pour les élèves,
- La volonté de la collectivité de favoriser l'accès de tous les élèves à ce type de projet,
- Le coût total du séjour s'élevant à 3 326.54€ pour 22 élèves,
- La nécessité d'un soutien financier exceptionnel afin de contribuer à la réalisation de ce projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10€ par enfant et par nuitée conformément au projet présenté à l'école Jean LACAZE.

DIT que cette subvention est attribuée à titre exceptionnel et ne présente aucun caractère reconductible.

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D14-DE
Reçu le 14/04/2026

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches quant au versement de cette subvention.

Certifié conforme au registre des délibérations

FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire

Christiane REY



Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Emmanuelle Mazana, the secretary of the meeting.

Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : 14 AVR. 2026

AR Prefecture082-218200624-20260413-2026_04D15-DE
Reçu le 14/04/2026**MAIRIE DE FINHAN****82700 FINHAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES	
en exercice	présent à la réunion
15	15

L'an deux mille vingt-six, le **13 Avril à 18H30**, le Conseil Municipal de la commune de FINHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **REY Christiane, Maire**

Présents : MAZANA Emmanuelle, FILHES Benjamin, ARQUIE Bernadette, LOFERNE Pascal, LEBON Jean-François, MARTY Vanessa, JUBIN Sébastien PUVIS Auguste, ROYER Elise, PALAZOT Alexa, LAPOUS Gilles, PENCHENAT Luc, COUROUBLE Christine, NAVARRO Ariane

Date de la convocation

31/03/2025

Excusés :**Absents :****Délibération N°2026_04D15 – RENONCIATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 9 CHEMIN PIETONNIER PARCELLE ZB 341**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de délaissement formulée par la SCI LES FALES représentée par Monsieur GALUPPINI Didier, concernant la parcelle ZB 341.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'urbanisme et notamment ses dispositions relatives aux emplacements réservés,
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 06/01/2011, modifié le 09/01/2014, modifié le 12/12/2016 et le 23/12/2022,
- L'emplacement réservé n° ER 9 inscrit au PLU pour la réalisation d'un chemin piétonnier sur la parcelle cadastrée section ZB n°341,

Considérant :

- Que la commune de Finhan avait initialement prévu un emplacement sur la parcelle mentionnée, dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier,
- Que la commune a été destinataire d'un courrier de la SCI LES FALES représentée par Monsieur GALUPPINI Didier, en date du 03/11/2025, par lequel elle sollicite l'exercice du droit de délaissement de cette parcelle
- Qu'après examen de la demande et de la situation du terrain, la commune estime ne pas avoir de projet d'acquisition pour ce bien.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- De renoncer à l'emplacement réservé n° ER 9 sur la parcelle ZB341,
- De ne pas exercer le droit de délaissement sollicité par la SCI LES FALES représentée par Monsieur GALUPPINI Didier,

AR Prefecture

082-218200624-20260413-2026_04D15-DE
Reçu le 14/04/2026

- D'informer la SCI LES FALES représentée par Monsieur GALUPPINI Didier, de la décision prise par la commune, lui précisant qu'elle peut disposer de son bien librement,
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette procédure,
- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Approuvée à l'unanimité,

FINHAN, le 13 avril 2026

Le Maire
Christiane REY

Le Secrétaire de séance : MAZANA Emmanuelle



Certifié exécutoire le : 14 AVR. 2026

Et publié ou notifié le : 14 AVR. 2026

